

mensuel de l'actualité
municipale et associative

N°16

Janvier
2016

VEUREY **i**INFO

VOROÏZE



2

0

1

6

**BONNE
ANNÉE**

Photo couverture: Monique Ramus

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

- p3 - La Métropole et le groupe ADIS
- p7 - Un œil sur les travaux
 - Illuminations
- p8 - Le conseil de développement
- p9 - La commission consultative des services publics locaux
- p10 - Le passage à la TNT HD

VIE ASSOCIATIVE

- p11 - Comité d'animation
 - Sou des écoles
 - Club de l'âge d'or
- p12 - Société musicale
 - Comité de jumelage

INFORMATIONS UTILES

- P12 - Secrétariat de Mairie
- P12 - Numéros Urgences / Santé

AGENDA

P12



MAIRIE DE VEUREY VOROIZE
2 rue de la Gilbertière
Tél : 04 76 85 16 80
Fax : 04 76 85 54 28
mairieveureyvorozie@wanadoo.fr
www.veurey-voroize.fr
Directeur de la publication : Héraud Philippe
Mise en page et impression JD2Tullins



Edito

COP21 VEUREY VOROIZE contribue localement

Le réchauffement climatique est un fait établi reconnu par tous les Etats maintenant. A l'échelon local, notre Commune se doit de contribuer à la lutte pour en limiter les effets et laisser à nos enfants et petits enfants une terre encore vivable et partagée.

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil Municipal s'est engagé dans des actions modestes, en fonction de nos budgets, à réduire ses consommations d'énergies dans le cadre du Plan Air Climat de la Métropole. Notre objectif a été atteint grâce à des investissements et des efforts dans notre fonctionnement. On peut citer entre autre le remplacement progressif des luminaires d'éclairage public, l'amélioration de l'isolation de la salle des fêtes et le remplacement de son système de chauffage, l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique pour nos services, ... Enfin nous sollicitons régulièrement nos agents, les associations et les écoles pour participer à ces efforts.

Ces actions concrètes sont aussi complétées par le politique générale de protection de notre environnement.

Notre PLU a été élaboré dans un souci de limitation de l'étalement urbain, et des actions coordonnées permettent des déplacements doux sécurisés pour limiter l'usage des véhicules.

Le projet de réaménagement de la Mairie n'est pas seulement fonctionnel, le cahier des charges comporte un volet environnemental très contraignant pour les architectes.

Notre programme électoral prévoyait le regroupement des locaux scolaires, du restaurant et du centre de loisirs. L'intérêt d'un tel regroupement serait multiple, fonctionnellement certes, mais surtout pour l'environnement, car cela permettrait de limiter les déplacements de véhicules, de regrouper les dispositifs de chauffage plus performants, de produire éventuellement de l'énergie et de disposer de bâtiments moins énergivores.

En cette nouvelle année que nous souhaitons excellente à tous les Veurois, comme nous sommes très optimistes, nous les engageons à prendre de belles résolutions et de participer individuellement à de petites actions comme réduire leur vitesse et leurs déplacements automobiles, trier les déchets, respecter leur environnement et les lieux publics, sourire, profiter de leur cadre de vie, ...

Meilleurs vœux à toutes et tous.

Jean Marc QUINODOZ

INFORMATIONS METROPOLE

En ce début d'année 2016, nous avons pensé qu'il serait intéressant de publier chaque mois des informations sur la METROPOLE et son fonctionnement. Nous vous proposons de le faire en publiant la lettre d'information du groupe ADIS (Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire) dont Veurey fait partie, qui appartient à la majorité métropolitaine et qui représente l'ensemble des 22 petites communes de la Métropole, de sensibilités politiques diverses. Le travail de réflexion et d'échanges de ce groupe permet de ne jamais perdre de vue les spécificités de nos territoires, de rester attentifs à ce que les compétences Métropolitaines s'appliquent sur l'ensemble des communes dans une équité et une solidarité totales, et de veiller à ce que l'échelon communal soit respecté et préservé. Nous souhaitons que cette information suscitera votre intérêt et apportera un éclairage si besoin au fonctionnement de cette nouvelle entité dont nous faisons partie désormais.



Au sommaire

1 an de Métropole et un projet de territoire à bâtir

Soutien au commerce : la délibération cadre votée à l'unanimité ... ou presque

EAU : un dispositif innovant pour accompagner les plus précaires

Stade des Alpes : une délibération loin de faire l'unanimité

En bref

Villes et villages apaisés : une Métropole à 30 km/h dès le 1er janvier 2016

Vu dans l'actualité

1 an de Métropole et un projet de territoire à bâtir

Devant l'actualité politique, le groupe ADIS tient à affirmer sa volonté, avec la Métropole, de répondre aux préoccupations et aux difficultés de nos concitoyens.

Le résultat des dernières élections est un important révélateur de la souffrance de nos compatriotes. Notre territoire doit relever un défi essentiel, celui de créer les conditions d'un **développement économique durable** au service de la création d'emplois, dans le respect de notre environnement, de notre qualité de vie et avec une attention particulière envers les populations les plus fragiles.

La Métropole est un acteur moteur pour insuffler une dynamique positive et porteuse. Le conseil métropolitain du 18 décembre dernier a été l'occasion de voter des délibérations importantes qui apportent une pierre à cet édifice.

Notre Métropole a aujourd'hui un an. Durant cette première année nous avons relevé de nombreux défis et mobilisé toute notre énergie pour transférer correctement les compétences qui sont maintenant métropolitaines. Les membres des communes siégeant à la commission locale d'évaluation des charges transférées ont récemment voté son rapport après un long travail de concertation. Le groupe **ADIS** a apporté un regard nouveau et a fait prendre en compte les spécificités d'un territoire à la fois plus péri-urbain et plus rural où les affaires sont gérées dans la proximité et avec une constante adaptation aux contraintes et aux réalités qui sont celles de nos communes. Nous avons contribué à ce que le **transfert des compétences** de toutes les communes vers la Métro puisse intégrer ces problématiques. Notre Métropole ne gèrera pas ses

compétences de manière uniforme car notre territoire n'est pas uniforme. La tâche ne fut pas aisée; de nombreux changements et ajustements ont dû être réalisés, notamment en ce qui concerne le transfert de la compétence voirie. Il y a eu un énorme travail des communes et de la Métro, beaucoup d'aller-retour pour prendre en compte la situation de chaque commune, s'imprégner de son historique, de sa façon de gérer cette compétence. Ce, dans le but de respecter, autant que faire se peut, le principe fondamental de la neutralité financière dans un contexte de baisse continue des dotations de l'Etat. La commission a donc choisi d'appliquer un standard d'intervention minimal des services techniques, ce qui veut dire que lorsque les communes voudront faire avec plus de qualité, elles devront payer la différence.

Notre groupe a aussi apporté un regard nouveau à la majorité métropolitaine, celui d'un groupe qui agit au-delà des clivages politiques et dans le seul intérêt de nos habitants.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de notre groupe ainsi que nos conseillers municipaux qui travaillent sans relâche pour faire avancer notre métropole.

L'année **2016** sera l'année de notre **projet de territoire** et, après 2 ans d'existence, notre groupe compte bien continuer à apporter sa singularité au débat pour porter notre Métropole vers la voie d'un **développement durable et solidaire** !

Très bonne année à tous !

Jacques Nivon
Président du groupe ADIS



Stade des Alpes : une délibération loin de faire l'unanimité

EXPLICATION DE VOTE

Intervenu pour expliquer le vote du groupe ADIS, Jacques Nivon a fait le bilan de l'expérimentation, avec « un nombre de visiteurs plus important, des économies de gestion plus importantes », mais tout cela restant « très marginal ». Il a également souligné que « le montant versé est important au regard des besoins de notre population », demandant « davantage d'alerte par rapport aux évolutions financières » sur ce type de dossiers. Finalement, 9 élus du groupe ont voté pour, 11 se sont abstenus et 7 ont voté contre.

L'avenant au contrat de DSP du Stade des Alpes, propriété de la Métropole a occasionné de vifs échanges entre les élus qui ont siégé au dernier conseil métropolitain. Cet avenant entérinait une expérimentation qui a été menée lors de la saison sportive 2014/2015, avec le maintien de deux clubs au sein du stade des Alpes : le FC Grenoble Rugby, pensionnaire du top 14, en tant que club résident, et le GF38, club de football qui évolue en CFA, en tant que club utilisateur.

Cette volonté de maintenir les deux clubs au sein de l'équipement entraîne un manque à gagner pour le délégataire, qui doit réduire le nombre de manifestations « grandes jauges » type concerts. Entériner cette situation implique de reconduire la contribution publique exceptionnelle de 1,4 millions d'euros qui avait été décidée l'année dernière. Cette contribution de 1,4 millions d'euros comprend les 650 000 euros de subvention d'exploitation prévus au contrat de DSP, auxquels s'ajoute 750 000 euros de compensation par la Métropole pour le manque à gagner entraîné par le maintien des deux clubs. Si ce montage financier fut présenté comme le « moins pire » dans une telle configuration, les sommes en jeu ont légitimement suscité de fortes réactions de la part de nos édiles et les ont amenés à s'interroger sur la pertinence de ce modèle de gestion.

La délibération a finalement été adoptée avec 64 votes pour, 28 abstentions et 32 contre.

En bref



- **Logements sociaux** : ADIS déplore la baisse des aides de l'Etat à la pierre et demande une révision des critères sur l'aide de la Métro aux communes qui sont, pour l'instant difficilement applicables aux petites communes.
- **Déchets** : retenue dans le cadre de l'appel à candidatures d'Eco Emballages, Grenoble-Alpes Métropole a voté l'avenant au contrat pour l'action et la performance qui entérine la deuxième phase de l'expérimentation d'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique.
- **Mission Savin-Oddon** : le rapport de la mission confiée à Marc Oddon et Michel Savin a été présenté à l'ensemble des conseillers métropolitains. Accompagnés des services, ils ont fait, pendant plusieurs mois, toute la transparence sur les conditions financières de la prise de compétence et le transfert des soldes des budgets annexes dans le respect du principe d'équité entre les communes et la Métro.

Villes et villages apaisés : une Métropole à 30 km/h dès le 1^{er} janvier 2016



Les 14 communes étaient invitées à une conférence de presse lundi 21 décembre

Le 1^{er} janvier 2016, 30 km/h devient la règle et 50 km/h l'exception dans 14 communes de notre Métropole. La démarche de la « Métropole apaisée » marque la volonté partagée d'offrir à tous la possibilité d'utiliser l'espace public en toute sécurité en proposant une règle incitant à la prudence et contribuant à la fluidité des déplacements. Sur 49 communes, 43 se sont engagées à participer à cette démarche, dont 14 sont prêtes dès le 1^{er} janvier : Champagnier, Eybens, Grenoble, La Tronche, le Fontanil Cornillon, Miribel-Lanchâtre, Poisat, Saint Barthélémy de Séchilienne, Saint Egrève, Saint Georges de Commiers, Saint Pierre de Mésage, Séchilienne, Vaulnaveys le haut et Vizille.

Une règle plus simple et plus lisible : création d'une zone 30 à l'échelle de la commune, à l'intérieur de laquelle subsistent des axes principaux limités à 50 km/h, ainsi que, selon le territoire concerné et hors zone d'habitation, quelques axes à 70km/h et à 90 km/h.

Des outils pour informer, expliquer, clarifier : une signalisation routière qui s'adapte avec des panneaux d'entrée assortis d'un panneau « zone 30 » et un marquage au sol variant selon les axes. Une signalisation pédagogique avec des totems implantés sur des axes stratégiques rappelleront aux usagers qu'ils entrent ou se trouvent dans une « Métropole apaisée ». Des radars pédagogiques seront aussi installés afin d'accompagner les automobilistes dans ce changement.



Guy Jullien, délégué à l'artisanat, au commerce et aux PME a porté cette délibération avec force. Après avoir remercié tous ceux qui lui ont donné vie, il a rappelé la nécessité d'intervenir sur ce pan fragilisé de l'économie qui génère pourtant des emplois essentiellement non délocalisables. Il a également salué cette « démarche jamais engagée jusqu'alors » par notre Métropole.

Soutien au commerce : la délibération cadre votée à l'unanimité ... ou presque

C'est un véritable signal en direction du commerce, de l'artisanat et des services commerciaux que notre Métropole a lancé le 18 décembre dernier en votant à l'unanimité (excepté le Front National !) la délibération cadre de soutien à ce secteur. Devant la baisse de fréquentation, du chiffre d'affaire global et l'augmentation du nombre de friches commerciales, la Métropole s'inscrit en tant que chef de file pour venir en appui à nos commerçants. Elle ambitionne ainsi de relever 2 défis importants : **garantir un équilibre territorial** cohérent entre grande distribution et petit commerce, mais aussi entre cœur d'agglomération, périphérie, zones rurales et quartiers prioritaires. Cela, en répondant aussi à la volonté de nos habitants de préserver le commerce et l'artisanat de proximité ; c'est un mode de consommation, un mode de vie auquel ils tiennent. Cela se traduira par la mise en place d'outils d'analyse et de suivi des activités commerciales, par la pleine prise en compte de cette problématique dans notre PLUi, par la mobilisation d'outils d'urbanisme commercial afin d'optimiser les locaux de notre agglomération.

Le 2ème axe fort de cette politique métropolitaine est **l'accompagnement direct** des acteurs de ce secteur. La Métropole se dotera en 2016 de son propre dispositif d'aides directes pour inciter et accompagner les commerçants et artisans dans la modernisation de leurs établissements. C'est un véritable coup de pouce pour redynamiser leur activité et valoriser leur rôle d'animation locale. Les projets des unions commerciales seront aussi soutenus ; c'est indispensable car ce sont des acteurs incontournables pour la vie de nos quartiers et leur attractivité.

Les élus du conseil métropolitain ont plébiscité la **démarche collaborative** qui a donné naissance à cette délibération : les communes, les chambres consulaires mais aussi les unions commerciales ont participé à son élaboration et s'associeront à sa mise en œuvre dans le cadre d'un comité de suivi.

EAU : un dispositif innovant pour accompagner les plus précaires



Christophe Mayoussier a présenté aux conseillers métropolitains ce nouveau dispositif élaboré en concertation avec l'ensemble des groupes politiques de notre assemblée. Complet et innovant, il permet d'aborder toutes les dimensions de la problématique de la précarité en eau, avec notamment une « allocation eau » qui devrait toucher plus de 10 000 personnes.

Christophe Mayoussier, vice-président à l'eau a présenté lors du dernier conseil métropolitain un dispositif expérimental de tarification sociale de l'eau. Il se déclinera en quatre axes : des **actions préventives** (avec une campagne d'informations aux ménages sur la consommation excessive en eau), une **aide financière préventive**, un ajustement des **aides curatives** (avec notamment une généralisation du Fonds de Solidarité aux 49 communes de la Métropole), et enfin un dernier axe permettant **l'accès à l'eau pour les plus démunis**. L'aide financière préventive prendra la forme d'une « allocation eau », qui bénéficiera aux ménages dont le budget eau représente plus de 2,5% de leur budget global. Pour déterminer le montant de l'aide, trois critères seront déterminants : le revenu du ménage, sa composition, et le prix de l'eau sur la commune. Cette tarification sociale sera financée à 50% par des « gains escomptés de mutualisation et de productivité des services eaux et assainissement, par une mobilisation d'une partie de l'épargne net du budget eau et assainissement à hauteur de 25%, et par une contribution du budget générale à hauteur de 25% des dépenses prévisionnelles, pour un budget global de 716k€ ». Comme l'a souligné **Jean-Luc Poulet**, cette délibération « n'entraîne pas d'augmentation de tarif du m3 d'eau ». A noter que le caractère expérimental de ce dispositif permettra son ajustement à la lumière des réalités qui seront constatées lors de cette première année de mise en œuvre.



Vu dans l'actualité

Echangeur du Rondeau à Grenoble: les travaux débuteront en 2019 : Lundi 14 décembre, en préfecture de l'Isère, le deuxième comité de pilotage consacré au réaménagement de l'échangeur du Rondeau a permis de fixer le calendrier des travaux autour de ce point noir de l'agglomération de Grenoble, au croisement de l'A480 et de la Rodeau. Ce calendrier doit conduire à organiser une enquête publique sur le projet fin 2017, pour un engagement effectif des travaux en 2019. Retrouvez la suite de l'article sur <http://france3-regions.francetvinfo.fr/alpes/isere/grenoble/echangeur-du-rondeau-grenoble-les-travaux-debuteront-en-2019-887415.html>

Les temps changent aux Pompes funèbres intercommunales : à l'occasion de la prise en compte du rapport 2013-2014 des PFI, Christophe Ferrari a rendu compte de la mise en application des recommandations de la CRC. Retrouvez cet article dans l'édition du 20 décembre du Dauphiné Libéré.

Hommage : Vendredi 11 décembre, la salle du conseil métropolitain a été renommée " hémicycle Claude Lorius " en l'honneur du chercheur et glaciologue mondialement reconnu pour ses travaux précurseurs sur la question du réchauffement climatique. Retour sur un parcours hors du commun : http://www.lametro.fr/TPL_CODE/TPL_ACTUALITE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/1393/8-info-actualite-grenoble.htm

Grenoble-Alpes Métropole reçoit le Prix de la mobilité durable : Pour sa 24ème édition, le Palmarès des mobilités du magazine Ville, Rail et Transports a récompensé reçu le Prix de la mobilité durable lors de la cérémonie récompensant les meilleures initiatives des collectivités territoriales en matière de déplacements. Retrouvez la suite de l'article : <http://www.sillon38.com/blog/2015/12/13/grenoble-alpes-metropole-recoit-le-prix-de-la-mobilite-durable/>

COP21 : quelle place pour les collectivités dans l'accord final ? Adopté par les 195 Etats de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il a valeur de traité international et reste à être ratifié par un certain nombre de pays. Même si le rôle des collectivités n'y est que rapidement mentionné, celles-ci se sont largement mobilisées durant sa préparation et fixent déjà un rendez-vous en septembre prochain, à Nantes, en guise de trait d'union entre la COP21 et la COP22. Retrouvez l'article sur <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250270015021&nl=1>



Michel Rebuffet Bresson, maire



Nicole Boulebsol Brié et Angonnes



Bernard Charvet Brié et Angonnes, maire



Danielle Mantonnier Champ sur Drac



Jacques Nivon Champ sur Drac, maire



Françoise Cloteau Champagnier, maire



Christophe Mayoussier Le Gua, maire



Jean-Noël Causse Herbeys



Raphaël Guerrero Jarrie, maire



Geneviève Balestrieri Jarrie



Jean-Pierre Villoud Mont St Martin, maire



Magdeleine Fasola Montchaboud, maire



Patrick Marron ND de Commiers, maire



Tonino Toia ND de Mésage, maire



Christiane Raffin Proveysieux, maire



Jean-Luc Poulet Quaix en Chartreuse



Mireille Bono St Georges de Commiers



Norbert Grimoud St G. de Commiers, maire



Christian Masnada St Pierre de Mésage, maire



Cyrille Plénet Séchillienne, maire



Jean-Marc Gauthier Vaulnaveys le Bas, maire



Anne Garnier Vaulnaveys le Haut



Jean Ravet Vaulnaveys le Haut



Françoise Gerbier Venon, maire



Guy Jullien Veurey-Voroize, maire



Françoise Audinos Vizille



Jean-Claude Bizet Vizille, maire

UN ŒIL SUR LES TRAVAUX



> LA MAISON DE LA NATURE

Rappelons que la Maison de Nature est un projet réalisé en direction des associations de la Chasse et de la Pêche, et de leur permettre d'occuper des locaux adaptés à leurs activités.

- Projet participatif dans l'étude et la construction avec les associations concernées.
- Emplacement du bâtiment adapté aux activités.
- Architecture et matériaux utilisés pour la construction en harmonie avec le cadre.



Daniel Rizet Conseiller Délégué à l'Urbanisme assure le suivi des travaux.

> LES TILLEULS

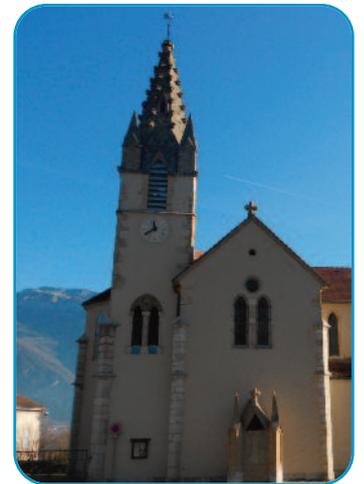
Ce projet propose 25 logements répartis sur trois petits bâtiments : 12 Logements sociaux en collectif (6 T2 "habitat équipé seniors" et 6 T3), 13 accessions en maisons.

> L'ÉGLISE

Vous l'aviez bien évidemment tous remarqué, notre belle église avait bien besoin d'un "petit coup de jeune".

Bâtie à la place de l'ancienne église mérovingienne et du cimetière attenant, sa construction à débuté le 1er mai 1854, grâce à l'obstination du curé Pierre Gérente, et elle a été consacrée le 17 juin 1861 par l'évêque de Grenoble. Malgré les 150 et quelques printemps qu'elle a vaillamment affronté, elle incarne toujours l'âme du village et rythme encore comme autrefois son activité par ses sonneries.

Grace à diverses réparations sur ses vitrages et ses zingeries, mais surtout grâce à l'application minutieuse de 3 couches d'une peinture spéciale laissant glisser l'eau, elle saura ainsi nous ravir de nombreuses années encore...



ILLUMINATIONS

Comme toutes les années nos agents des Services Techniques ont rivalisé d'imagination et d'ingéniosité pour renouveler les illuminations du village à l'occasion des fêtes de Noël et apporter un peu d'optimisme et de joie après tous les tristes événements qui ont ponctué cette année 2015.

Le rond point a une nouvelle fois été décoré par Mr Fornasieri un de nos artistes locaux avec l'aide des services techniques. Il réalise des sculptures avec la récupération de pièces métalliques et comme à chaque fois il démontre ses ta-



lents d'artiste en ferronnerie.

A noter tout de même que c'est un ancien élève du sculpteur César, ça aide.

Pour ne pas être en reste, nos agents ont également rajouté une décoration sur le toit du hall de la salle des fêtes ce qui agrémente les illuminations au cœur de notre village.

Merci à tous pour l'enthousiasme de cette équipe d'animateurs «éclairés»





GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

REJOIGNEZ le Conseil de Développement (C2D)

LE C2D, C'EST QUOI ?

Un lieu d'expression pour les acteurs économiques, les associations, les acteurs publics et les habitants qui souhaitent partager leurs visions et porter des propositions aux élus métropolitains.

Un lieu de controverses pour enrichir les débats des élus métropolitains sur les grands projets métropolitains.

LE C2D, C'EST QUI ?

120 femmes et hommes bénévoles, désignés pour représenter leur organisme ou habitants volontaires.

LE CONSEIL EST STRUCTURÉ EN 6 COLLÈGES

- **Collège 1** : monde économique (entreprises, chambres consulaires, syndicats...)
- **Collège 2** : établissements et services publics
- **Collège 3** : vie associative
- **Collège 4** : jeunes de 16 à 30 ans
- **Collège 5** : habitants et représentants des instances participatives communales
- **Collège 6** : territoires voisins

DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2015 AU 15 FÉVRIER 2016,

LES CANDIDATURES SONT OUVERTES

Vous pouvez candidater à titre individuel (sans mandat électif) **ou au titre d'un organisme.**

À l'issue de la réception des candidatures, le Comité Permanent de la Participation de Grenoble-Alpes Métropole arrêtera la liste définitive des membres de l'instance, dans le respect de grands équilibres

- **Équilibre thématique** : en structurant la composition du Conseil de développement autour des six collèges
- **Équilibre territorial** : dans chaque collège la présence de personnes ou structures issues des différents secteurs de la Métropole est fortement recherchée
- **Équilibre socio-culturels** : respect de la parité, diversité des âges et des origines culturelles et socio-professionnelles, ...

S'ENGAGER AU SEIN DU C2D, C'EST S'ENGAGER À

- Ne pas avoir de mandat électif
- Participer régulièrement pendant 3 ans aux réunions de l'instance
 - Se connaître** : 2 réunions de collège par an
 - Travailler** : groupes de travail en fonction des actualités de l'instance
 - Partager** : 4 réunions plénières par an
- Faire entendre les préoccupations des habitants ou des organismes présents sur le territoire
- Partager un engagement collectif, des actions au service du territoire et une volonté de participer à une réflexion commune visant l'intérêt général

UNE DÉLIBÉRATION CONSTRUITE GRÂCE AUX CONTRIBUTIONS DES MÉTROPOLITAINS

Afin de construire sa politique participative, la Métropole a fait appel aux habitants, instances consultatives et associations en juin 2015. Leurs points de vue, exprimés à l'occasion des 6 forums répartis sur l'ensemble de son territoire, ont été le socle de la délibération adoptée par les élus le 6 novembre 2015 qui fixe le cadre dans lequel se décline aujourd'hui la participation des métropolitains.

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES :

APPEL À VOLONTAIRES DU 1ER DÉCEMBRE 2015 AU 15 FÉVRIER 2016



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

REJOIGNEZ

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX [CCSPL]

POUR ASSOCIER LES USAGERS À L'AMÉLIORATION
DE LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La Métropole est dotée d'une Commission Consultative
des Services Publics Locaux.

LA CCSPL, C'EST QUOI ?

Interface entre les élus et les usagers, la CCSPL joue un véritable rôle d'éclairage en amont des prises de décisions pour améliorer la qualité des services publics métropolitains.

Au-delà de l'analyse des rapports qui lui sont présentés, la CCSPL peut s'auto-saisir sur tous les sujets relatifs à l'amélioration des services publics.

Espace collaboratif, la CCSPL s'entoure et articule ses réflexions avec les Comités d'Usagers, le Conseil de développement ou les instances représentantes des usagers des territoires voisins, selon les thématiques et le territoire concerné.

Des personnes extérieures peuvent également être invitées pour apporter des éléments d'expertise.

LA CCSPL, C'EST QUI ?

48 femmes et hommes bénévoles, désignés pour représenter leur organisme ou habitants volontaires et **12 élus métropolitains**.

LA COMMISSION EST COMPOSÉE DE :

- 12 élus métropolitains
- 25 représentants d'associations
- 10 habitants
- 10 représentants d'instances participatives communales
- 8 représentants des Comités d'Usagers

**ATTENTION À PARTIR DU 5 AVRIL 2016
LA TNT PASSE EN HAUTE DÉFINITION.
VEUILLEZ TROUVER CI-APRÈS LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES.**



**POUR PASSER À
LA TNT HAUTE DÉFINITION**
REGARDEZ LE PROGRAMME
QUI VOUS ATTEND



TOUS HD
À LA TNT HAUTE DÉFINITION
LE 5 AVRIL 2016

ÉTAPE 2

LE 5 AVRIL

**POUR RECEVOIR LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION,
VOICI LA MARCHE À SUIVRE POUR RÉGLER VOTRE TÉLÉ.**

**VOUS AVEZ UNE TÉLÉ
COMPATIBLE TNT HD**

1- Allumez votre télé.
Utilisez ensuite
la télécommande
de votre télé

**VOUS AVEZ UNE TÉLÉ RELIÉE
À UN ADAPTATEUR TNT HD**

1- Allumez votre télé
et votre adaptateur.
Utilisez ensuite la télécommande
de votre adaptateur

- 2 • Appuyez sur la touche **HOME** ou **MENU** de votre télécommande
- 3 • Sélectionnez **INSTALLATION/ REGLAGE/ RECHERCHE** ou **CONFIGURATION** selon votre équipement
Si le menu propose « mise à jour » ou « installation » optez pour « installation »
- 4 • Sélectionnez **CONFIGURATION AUTO** ou **RECHERCHE AUTOMATIQUE**
Si au cours de l'une de ces étapes un code vous est demandé et si vous n'avez pas modifié ce code, référez-vous à la documentation de votre appareil, ou essayez l'un des codes suivants : « 0000 » ou « 1234 » ou « 1111 » ou « 9999 »
- 5 • Appuyez sur **OK**, patientez quelques minutes et **C'EST FAIT!**



Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur recevoirlatnt.fr ou appeler le **0970 818 818**
(prix d'un appel local / du lundi au vendredi de 8h à 19h)

ÉTAPE 1

DÈS MAINTENANT

**SI VOUS RECEVEZ LA TÉLÉ PAR L'ANTENNE RÂTEAU,
FAITES LE TEST POUR SAVOIR SI VOUS DEVEZ VOUS ÉQUIPER.**



AFFICHEZ LA CHAÎNE 7 OU 57 SUR VOTRE POSTE
et vérifiez que le logo «ARTE HD» s'affiche

**LOGO
HD
PRÉSENT**

**LE LOGO «ARTE HD» APPARAÎT SUR LA CHAÎNE 7
OU LA CHAÎNE 57**

Votre télé est compatible avec la TNT HD.

Rendez-vous le 5 avril 2016 pour régler votre téléviseur
et profiter de la TNT HD.

**PAS
DE LOGO
HD**

**LE LOGO «ARTE HD» N'APPARAÎT
NI SUR LA CHAÎNE 7 NI SUR LA CHAÎNE 57**

Votre télé n'est pas compatible avec la TNT HD.

Il n'est pas nécessaire de la changer.
Il suffit de vous procurer un adaptateur TNT HD
(à partir de 25€). Sinon vous ne recevrez plus
la télévision après le 5 avril.



Et n'oubliez pas de faire le test sur vos postes secondaires.

AUTRES MODES DE RÉCEPTION DE VOTRE TÉLÉ



CÂBLE / SATELLITE

Si vous recevez la télévision
par satellite, renseignez-vous
auprès de votre opérateur.

BOX ADSL / FIBRE

Si vous recevez la télévision
par ADSL (box) ou par la fibre,
votre équipement TV est déjà
compatible HD.



Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD
est disponible sur le site recevoirlatnt.fr

POUR VOUS AIDER À PASSER À LA TNT HD.

DANS LE CADRE DU PASSAGE
À LA HAUTE DÉFINITION,
DIFFÉRENTES AIDES EXISTENT.



**UNE AIDE À L'ÉQUIPEMENT
TNT HD DE 25€**

pour les personnes dégrévées de
la contribution à l'audiovisuel public
(redevance) recevant la télévision
exclusivement par l'antenne râteau.
Une seule aide par foyer peut être
accordée, sur justificatif d'achat.

UNE ASSISTANCE DE PROXIMITÉ

pour les foyers constitués
de personnes ayant plus de 70 ans
ou ayant un handicap
supérieur à 80%,
(disponible à partir de début 2016).



SI APRÈS LE 5 AVRIL VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE RÉCEPTION,
UNE AIDE SPÉCIFIQUE EXISTE.

**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur recevoirlatnt.fr
ou appelez le **0970 818 818****

(prix d'un appel local / du lundi au vendredi de 8h à 19h)

ET BIEN SÛR

n'hésitez pas à demander
de l'aide à votre entourage :
famille, voisins, amis, associations,...



COMITÉ D'ANIMATION

Il y a des experts qui nous prédisent la crise pour cette nouvelle année !

Nous on vous l'assure que ce sera bien la crise! oui mais la crise de bonne humeur ! Là sera notre priorité pour 2016. Le comité d'Animation vous souhaite une bonne et heureuse année à tous et vous dit à très bientôt.



Ci-dessous les dates de nos prochaines manifestations :

- Dimanche 14 février matinée boudin à la chaudière à la Salle des Fêtes.
- Samedi 12 Mars soirée cinéma.
(sous réserve de changement de date)
- Week-end du 25 et 26 juin fête du village.
- Mercredi 13 juillet bal et feux d'artifices Parc de la Mairie

SOU DES ÉCOLES

Fin d'année mouvementée pour le Sou des Ecoles !

Le marché de Noël qui a réuni une vingtaine d'exposants tous aussi créatifs les uns que les autres. L'Atelier Contes de Béatrice Lacoustille qui a fait la joie des enfants. Le tirage de la tombola et sans compter le succès des huîtres accompagnées de son "p'tit" ballon de vin blanc, qui ont fait eux la joie des parents. Le spectacle de Noël "Le P'tit cirk" où le rire des enfants était plaisant à entendre et leur joie non dissimulée avec la venue du Père Noël et de ses cadeaux.

A tous nous souhaitons une très bonne année et vous donnons d'ores et déjà **rendez-vous le samedi 19 mars pour l'incontournable CARNIVAL avec cette année pour thème «Les Contes»** qui ravira nous en sommes sûrs les petits et les grands! **Suivi du samedi 28 mai pour la traditionnelle vente des brioches.**

Nous vous remercions tous pour votre soutien et vous rappelons que grâce à vous, nos petits écoliers et écolières réalisent des activités et des sorties qui enrichissent leur scolarité.



CLUB DE L'AGE D'OR

Rejoignez nous au sein du club pour des balades, des sorties, des voyages hors de nos frontières et toutes sortes de manifestations tout au long de l'année.

Les inscriptions se feront le jour de l'assemblée générale le 30 janvier 2016 à 11h 30 à la salle des fêtes ; montant de la cotisation 32 €, suivie d'un repas et après-midi dansant.

Pour vous inscrire au repas, merci de nous faire parvenir avant le 15 janvier 2016 sur papier libre, vos noms ,prénoms, adresse complète à :

Nicolle VAN DEVELDE 2, impasse ANDRE MENTHE , ou Alain LEVIS 18, route de MONTAUD, 38113 VEUREY-VOROIZE, accompagné de votre chèque à l'ordre du club de l'âge d'or. (Renseignements au 04 76 53 86 74)

SOCIÉTÉ MUSICALE

Comme d'habitude, le premier numéro du bulletin municipal fera part belle aux vœux, pas forcément inutiles pour oublier une année 2015 et enfin passer à l'avenir qui devient présent et qui comme chacun sait sera « vachement » mieux !

A la société musicale nous sommes forts en prévisions, et nous pouvons d'ores et déjà vous garantir une excellente soirée le **7 Février 2016, avec la recette qui marche, du Rock and Roll autour d'un repas traditionnellement préparé par le VALGO.**

Nos musiciens favoris sont prêts, ils ont fouillé le répertoire pour trouver des petites pépites, toujours la remontée dans le temps,

et surtout l'unanimité autour de la musique qu'on aime, « celle qui vient de là, qui vient du blues », et se propage depuis 50 ans pour vous user les semelles sur le parquet.

Comme de coutume, la soirée est préparée par les bénévoles de l'association et contribue aux finances de l'école. Un repas, entrée, plat et dessert, plus une soirée dansante, le tout pour aider une association à rendre plus accessible l'enseignement de la musique, vous serez d'accord avec le bureau, il y a des façons bien plus désagréables de passer son temps pour le même prix.

COMITÉ DE JUMELAGE



Le comité de jumelage vous propose de vivre le **20^{ème} CARNAVAL VENITIEN D'ANNECY le SAMEDI 20 FEVRIER 2016**

La journée sera libre, vous pourrez admirer les 350 figurants portant les costumes du Carnaval de VENISE qui défilent dans la vieille ville et au bord du lac.

Le repas Savoyard - réservé au restaurant - est inclus dans le prix.

Départ Veurey : 7h 30 > Départ Annecy : 17h 30.

TARIFS :

VEUROIS : 49 EUROS - EXTÉRIEURS : 54 EUROS

Réservations : chèque à l'ordre du Comité de Jumelage **avant le 18 JANVIER 2016** à déposer à la MAIRIE de VEUREY, en indiquant vos noms, prénoms, téléphone, ainsi que le nombre de participants.

Renseignements : Anne LOUBIER, Tél. : 06 70 77 12 61
Christian LEHO, Tél. : 04 76 53 93 76

INFORMATIONS UTILES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Tél. 04.76.85.16.80

- > Lundi 15h-17h
- > Mardi 8h-12h / 13h-17h
- > Mercredi et Vendredi 13h-17h
- > Jeudi 8h-12h/13h-18h
- > Samedi 8h-12h

NUMÉROS D'URGENCE/SANTÉ

Cabinet médical :

• **Médecins généralistes** : Dr. PARMENTIER Christophe et Dr. PAUTHIER Laurent : 04.76.53.95.29

• **Kinésithérapie** : Marie José MICHAL 04.76.53.94.26

• **Podologue** : Pierre-Olivier FORTOUL : 04.76.43.88.09

• Infirmières :

- Pascale FAURE : 04.76.53.81.26 / 06.80.72.99.30

- Bénédicte ZUANON : 06.01.45.69.54

- Laurence LAVERRIERE : 06.14.01.45.80

• **Psychologue** : Cécile RONDAN : 06.45.81.74.72

Pour les urgences : 15

Gendarmerie de Sassenage : 04.76.27.42.17

Police et gendarmerie : 17

Pompiers - centre de secours : 18 ou 112 depuis un téléphone portable

SAMU : 15 ou 112 depuis un téléphone portable

Urgences 114 : 114 par fax ou sms, pour les personnes ayant du mal à entendre ou parler

Centre anti poison : Tél. : 04 72 11 69 11

Pharmacies et dentistes de garde : Tél. : 39 15 (numéro surtaxé)

VOS RENDEZ-VOUS

Voeux du Maire,
Salle des Fêtes,
vendredi 15 janvier à 19h00.

**Assemblée Générale
de l'Age d'Or,**
Salle des Fêtes,
samedi 30 janvier à 11h30.

**Soirée Dansante de la
Société Musicale**
samedi 6 février 19h30.

Matinée boudin
organisée par le Comité
d'Animation, Salles des Fêtes,
dimanche 14 février.

20^{ème} Carnaval Vénitien d'Annecy
proposé par le Comité de Jumelage,
samedi 20 février.